

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt le vingt-quatre Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Mme Coline BOUR, Maire.

Étaient présents : Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Excusés : Mme Aurore CYRILLE

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Juillet 2020

Secrétaire de séance : Mr CHASSAGNE Yannick

Délibération 2020/028 en date du 24 Juillet 2020

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 - budget général

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

❖ Excédent de fonctionnement antérieur reporté	:	325 084.08 €
❖ Excédent d'investissement antérieur reporté	:	132 305.84 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19

❖ Solde d'exécution de l'exercice	:	47 684.70 €
❖ Solde d'exécution cumulé	:	195 258.91 €

Restes à réaliser au 31/12/19

❖ Dépenses d'investissement	:	45 166.87 €
❖ Recettes d'investissement	:	60 435.24 €
❖ Solde	:	15 268.37 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/19

❖ Rappel du solde d'exécution cumulé	:	132 305.84 €
❖ Rappel du solde des restes à réaliser	:	15 268.37 €
Total	:	147 574.21 €

Résultat de fonctionnement à affecter

❖ Résultat de l'exercice	:	71 779.86 €
❖ Résultat antérieur	:	396 863.94 €
<i>Total à affecter</i>	:	468 643.80 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

❖ Reste en résultat de fonctionnement reporté au budget 2020	:	468 643.80 €
--	---	---------------------

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 - budget eau/assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire		
❖ Excédent de fonctionnement antérieur reporté	:	13 851.78 €
❖ Excédent d'investissement antérieur reporté	:	85 956.26 €
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/19</u>		
❖ Solde d'exécution de l'exercice	:	5 608.18 €
❖ Solde d'exécution cumulé	:	91 564.44 €
<u>Restes à réaliser au 31/12/19</u>		
❖ Dépenses d'investissement	:	00,00 €
❖ Recettes d'investissement	:	00,00 €
❖ Solde	:	00,00 €
<u>Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/19</u>		
❖ Rappel du solde d'exécution cumulé	:	91 564.44 €
❖ Rappel du solde des restes à réaliser	:	00,00 €
Total	:	91 564.44 €
<u>Résultat de fonctionnement à affecter</u>		
❖ Résultat de l'exercice	:	1 800.16 €
❖ Résultat antérieur	:	13 851.78 €
Total à affecter	:	15 651.94 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

❖ Reste en résultat de fonctionnement reporté au budget Eau/assainissement 2020	:	15 651.94 €
---	---	-------------

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 28 Juillet 2020
Le Maire,
Coline BOUR.

